

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcggf.free.fr>

N ° 50 – Le 17 décembre 2007

## **Négociations salariales avec E.WOERTH : La CFTC déçue, la suite « au prochain numéro »... l'année prochaine.**

Aujourd'hui s'ouvraient à BERCY des négociations avec le gouvernement concernant le dossier salarial. E. WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique, a proposé une « garantie individuelle du pouvoir d'achat du traitement des fonctionnaires », mais a reporté les discussions sur l'évolution du point d'indice à janvier 2008. La CFTC déçue, a rappelé qu'elle était prête à discuter et négocier les mesures proposées par le ministre, mais dans la mesure où s'ouvrent des négociations sur l'évolution du point d'indice pour 2008 [et 2007](#).

### **E. WOERTH propose La garantie individuelle du pouvoir d'achat du traitement des Fonctionnaires**

Pour cela il propose deux scénarios :

#### Scénario 1

- Une mesure générale pour 2008 prenant en compte une estimation du taux d'inflation de 1,6%.

Selon le ministre le cout de cette mesure, le contraindrait à réduire l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technique), en freinant les avancements. Par ailleurs cette mesure ne réduirait pas les écarts constatés dans l'évolution de la rémunération des agents. (selon l'INSEE, 24 % des agents de l'Etat auraient eu une évolution de salaire brut inférieure à l'inflation entre 2001 et 2005).

#### Scénario 2

- Une mesure individuelle (concernant chaque agent) qui consisterait à allouer un complément financier différentiel suivant ces modalités :

- Une garantie qui est un **complément à des mesures** générales et non pas un substitut au point Fonction Publique.
- Une garantie **portant sur l'évolution du traitement indiciaire** : le cœur de la rémunération du fonctionnaire, sans prendre en compte les primes et heures supplémentaires, dont la vocation est d'apporter un plus à la rémunération de base.
- Une garantie **pour tous les fonctionnaires** présents durant la période de référence (établie en fonction de la durée de passage d'échelon).
- Un complément financier **différentiel** (indemnitaire) dont le montant couvrira exactement l'écart entre l'évolution du traitement et celle de l'inflation sur la période de référence.
- Une garantie prise en compte pour la retraite (RAFP)

A ces mesures E. WOERTH concède la prise en compte de la situation des agents non titulaires, la possibilité d'un rattrapage pour les agents ayant perdu du pouvoir d'achat de 2003 à 2007, et l'ouverture de discussion sur l'évolution du point d'indice dès janvier 2007.

**Pour la CFTC-FAE ces propositions peuvent faire l'objet de négociations, mais ne peuvent en aucun cas se substituer à une mesure globale concernant le point d'indice.**

**Par ailleurs, l'individualisation de la garantie salariale ne pourra être instaurée qu'en respectant l'égalité de traitement entre les fonctionnaires.**

**La CFTC souligne une fois de plus la nécessité impérieuse d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les grilles indiciaires.**